

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 883<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Jeudi 3 octobre 1963,  
à 15 h 10

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Discussion générale sur l'ensemble des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission (suite)</i> . . . . .	19

*Président:* M. Ismael THAJEB (Indonésie).

DISCUSSION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RENVOYÉS À LA COMMISSION (suite)

1. M. TATTENBACH (Costa Rica) déclare que l'augmentation des prix des produits de base dont a parlé le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (881<sup>e</sup> séance) ne signifie pas que le problème du commerce de ces produits soit résolu pour les pays en voie de développement, mais elle donne au moins une raison d'espérer. L'optimisme de M. de Seynes à propos de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est aussi de bon augure. Le Costa Rica est particulièrement reconnaissant de l'aide qu'il a reçue du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique, et il espère que ces deux programmes, dotés de ressources accrues, resteront pour lui une source d'assistance.
2. En association avec ses voisins, le Costa Rica poursuit ses efforts en vue de favoriser l'intégration économique de l'Amérique centrale. Pour le Costa Rica, cette intégration est la principale voie d'accès à l'industrialisation. Sans industrialisation, ce pays ne pourra pas remédier au chômage croissant et à la pénurie de devises dont il souffre. Le Costa Rica a pleinement participé à la préparation et à la ratification des instruments d'intégration centraméricaine. Il fait également tout son possible pour libéraliser ses échanges en éliminant les barrières douanières et en les remplaçant par des impôts sur la consommation et autres taxes analogues.
3. L'expérience a montré que les plans d'intégration ne peuvent pas se limiter à l'égalisation des droits de douane et à l'octroi d'avantages fiscaux aux industries nouvelles. Il faut également veiller à coordonner le système monétaire, le crédit et les banques. L'intégration économique ne peut pas demeurer statique, mais doit être considérée comme un processus dynamique nécessitant des ajustements aussi bien juridiques que politiques. Le Costa Rica est prêt à faire ces ajustements, même s'ils impliquent des changements dans sa structure fondamentale et dans sa constitution. Le développement économique réclame la participation de tous les secteurs de la population et la révision de nombreuses idées, y compris celle de la souveraineté nationale absolue.
4. Bien que disposé à accomplir les sacrifices nécessaires dans l'intérêt de son développement, le

Costa Rica a néanmoins besoin d'une aide considérable de la part des pays développés. Actuellement, certains de ces pays consacrent trop d'argent à l'aide militaire et pas assez à l'aide économique. On a fait remarquer récemment que le gouvernement du pays qui se soucie le plus du développement des nations faibles n'a dépensé qu'un peu plus de 4 p. 100 de son budget général pour l'aide à l'étranger. Sur ces 4 p. 100, une grande proportion est allée à des projets militaires. Cependant, la générosité et l'idéalisme de ce pays sont tels que la délégation du Costa Rica est optimiste quant à l'avenir. Il espère que les autres pays avancés continueront à accroître leur aide en faveur du développement, en dépit de l'opposition de leurs contribuables. Dans le monde moderne, les frontières sont en voie de disparition. Les pays qui aident les autres s'aident en fait eux-mêmes. Depuis deux ans, la République fédérale d'Allemagne a un ministère spécial de la coopération économique, fait encourageant que d'autres Etats feraient bien d'imiter.

5. Tout en encourageant son industrie naissante, le Costa Rica doit continuer à accorder une attention particulière à son activité traditionnelle, l'agriculture. Avec son taux élevé de croissance démographique, il doit faire face, dans le secteur agricole, à un chômage de plus en plus grave provoqué par la mécanisation. A long terme, la solution des problèmes posés par le chômage sera de créer de grandes entreprises industrielles, mais au cours de la période de transition actuelle le Costa Rica entreprend un programme de réforme agraire; il a, à cet effet, fondé en 1962 un institut de la terre et de la colonisation.

6. Aux Nations Unies, on a beaucoup parlé de la réforme agraire, mais malheureusement les problèmes qu'elle implique n'ont pas été suffisamment analysés. La principale difficulté tient au manque de ressources. La délégation costa-ricienne a donc proposé l'inscription d'une question nouvelle à l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulée "Moyens de promouvoir la réforme agraire" (A/5481 et Add.1 et Add.1/Corr.1). Lorsque cette question sera débattue en détail par la Deuxième Commission, la délégation costa-ricienne a l'intention de proposer que les Nations Unies attribuent des fonds aux pays en voie de développement pour leur permettre d'acquérir des terres ou de verser une indemnité pour l'expropriation de terres. L'objectif de cette proposition est d'assurer l'application effective des programmes de réforme agraire prévus par la loi. Cette idée semble déjà avoir l'appui des délégations colombienne et péruvienne.

7. Parmi les problèmes qui se posent au Costa Rica dans le domaine agricole, celui des marchés des produits de base est d'une importance vitale. Les fluctuations des prix du café, du cacao, du lait et de ses dérivés ont suscité une grave inquiétude. L'un des principaux objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sera de

poursuivre les efforts tendant à l'établissement de prix justes et stables pour les produits de base et de mettre au point un plan général concernant leur commerce. La délégation du Costa Rica accueille avec satisfaction l'extension de l'Accord international sur le sucre et l'adoption de l'Accord international sur le café.

8. L'un des plus grands obstacles au développement est le manque d'instruction. Le Costa Rica mesure toute l'importance de ce problème, qui met en relief le rapport étroit existant entre le développement économique et le développement social. Il a créé un institut centraméricain pour l'extension de la culture en vue d'inculquer aux masses, par l'emploi de tous les moyens modernes, les connaissances qui sont nécessairement à la base de tout développement. A une étape ultérieure, il est possible que ce pays demande à la Commission de faciliter l'adoption d'un plan visant à améliorer l'instruction de base dans les pays en voie de développement.

9. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) remarque que l'une des décisions les plus importantes parmi les nombreuses décisions utiles prises lors de la trente-sixième session du Conseil économique et social a été l'adoption de la résolution 974 C (XXXVI) sur l'élargissement de la composition du Conseil, "afin qu'il reste l'organe efficace et représentatif prévu dans les chapitres IX et X de la Charte". Il y a longtemps qu'une telle mesure aurait dû être prise, et M. Bingham espère que l'Assemblée générale prendra les dispositions nécessaires.

10. Une autre décision importante du Conseil a été la création d'un comité consultatif de 15 membres en vue de donner suite effectivement aux travaux mis en train avec tant de succès par la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Il faut espérer que ce comité travaillera en étroite collaboration avec le Sous-Comité de la science et de la technique créé par le Comité administratif de coordination et que, grâce aux travaux de ces organes, les organismes des Nations Unies et leurs Etats membres étendront leurs activités dans ce domaine. Il importe d'assurer la diffusion des informations scientifiques et techniques dans les pays en voie de développement dans l'intérêt de ceux qui en ont besoin et sont capables de les utiliser, une fois adaptées aux conditions locales. Cette tâche incombe essentiellement aux pays en voie de développement eux-mêmes, bien que de nombreux gouvernements et institutions privées, y compris ceux de son propre pays, soient disposés à apporter leur contribution. Il convient d'encourager la recherche scientifique dans les domaines qui revêtent une importance particulière pour les pays en voie de développement. Le Gouvernement des Etats-Unis continue à fournir un appui sans réserve à la création, dans les pays en voie de développement, d'instituts de recherche et de formation nationaux et régionaux s'occupant de la science et de la technique. Le Fonds spécial, particulièrement en mesure d'aider à la réalisation de ces projets, doit jouer un rôle toujours plus important à cet égard.

11. L'Assemblée générale devrait faire sienne la résolution 982 (XXXVI) du Conseil sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, qui a été adoptée à l'unanimité. Le désir sincère de désarmement effectif du gouvernement et du peuple des Etats-Unis est bien connu. Les Etats-Unis ont été

encouragés à intensifier leurs efforts à cet égard par le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, qui a créé un nouveau climat d'espoir et d'optimisme.

12. Le Conseil a pris une autre mesure utile lorsqu'il a approuvé, par la résolution 985 (XXXVI), le plan du Secrétaire général tendant à la création d'un institut de formation et de recherche des Nations Unies. Le représentant des Etats-Unis exprime l'espoir que les organismes tels que les fondations et les syndicats verront en l'institut proposé une occasion de contribuer à renforcer les organismes internationaux, dont l'avenir du monde dépend dans une si large mesure, et que l'Assemblée générale adoptera à l'unanimité la résolution qui lui est présentée par le Conseil à ce sujet [résolution 985 (XXXVI), par. 4].

13. Lors des débats du Conseil sur des sujets économiques, une grande importance a été attribuée au commerce et au développement. On a assisté, au cours des dernières années, à une prise de conscience accrue de l'importance vitale que présente pour les pays en voie de développement l'augmentation de leurs recettes d'exportation. L'année 1964 s'annonce comme une année d'activité sans précédent dans la recherche des voies et moyens permettant d'atteindre ce but. Cette recherche recevra un élan nouveau grâce aux négociations du GATT qui auront lieu en mai 1964 et peuvent entraîner un accroissement sensible des débouchés offerts dans les pays développés aux produits alimentaires, matières premières et produits manufacturés des nations en voie de développement. Etant donné que les pays en voie de développement doivent tirer un bénéfice substantiel des réductions de tarifs douaniers sur lesquelles on se propose de s'entendre à l'amiable, ils tiendront certainement à suivre de près les préparatifs de ces négociations et les négociations elles-mêmes, et, le cas échéant, à y prendre part.

14. Les problèmes commerciaux des pays en voie de développement seront également le thème principal de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ainsi que l'a demandé le Conseil dans sa résolution 963 (XXXVI), il est essentiel que les gouvernements se préparent à la Conférence; il importe qu'ils se livrent à une étude critique, imaginative et réaliste des problèmes qui seront soumis à la discussion à la lumière de leurs propres problèmes particuliers. Le Gouvernement des Etats-Unis envisage la Conférence avec un désir sincère de faciliter la solution des divers problèmes commerciaux entravant la progression des pays en voie de développement. Il soutient sans réserve le désir de ces pays d'être assurés d'un marché de plus en plus large et de prix plus élevés et stables pour leurs exportations de produits primaires. Il est disposé à réviser les programmes existants et à étudier les propositions concernant la façon de traiter ces problèmes. Il reconnaît également la nécessité pour les pays en voie de développement d'augmenter leurs exportations de produits manufacturés et se montre disposé à examiner avec la plus grande attention les propositions formulées en vue d'une solution constructive de ce problème. La Conférence doit aussi examiner la façon de promouvoir une plus grande intégration régionale parmi les pays en voie de développement, de façon à encourager la création d'industries capables de soutenir la concurrence sur les marchés d'exportation.

15. On se fait certaines idées fausses sur l'attitude des Gouvernements des Etats-Unis et d'autres pays développés à l'égard de la Conférence. Une première erreur serait de croire que les pays développés ne tiennent pas à aider les pays en voie de développement à accroître leur production et leurs exportations de produits manufacturés. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Les pays développés savent qu'il est de leur intérêt d'encourager la croissance d'économies vigoureuses et prospères, ce qui non seulement serait une garantie de paix dans le monde, mais ouvrirait des débouchés éventuels à leurs produits, et que le développement industriel est un élément nécessaire de cette croissance. Une deuxième erreur est d'imaginer que les pays en voie de développement doivent lutter pour un nouveau principe qui leur permettrait de ne pas accorder une entière réciprocité dans les négociations commerciales avec les pays développés. Dans la pratique, le principe de l'entière réciprocité n'est pas appliqué depuis plus de 10 ans, ainsi que les réunions ministérielles récentes du GATT l'ont de nouveau confirmé. A la réunion de 1963, les ministres ont inclus parmi les principes devant régir les négociations tarifaires de 1964 une directive spéciale tendant à réduire les obstacles aux exportations des pays en voie de développement sans demander la réciprocité. Une troisième erreur est de dire que le GATT ne s'intéresse pas aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement. En fait, les deux dernières réunions ministérielles du GATT ont accordé une attention toute particulière à ces problèmes et ont publié des déclarations qui concordent sur bien des points avec les idées exprimées par l'importante déclaration commune des représentants des pays en voie de développement transmise au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et reproduite dans le rapport du Comité sur sa deuxième session (E/3799, par. 186). Le nouveau programme d'action du GATT — examiné lors de la réunion de ministres des parties contractantes en mai 1963 et qui sera mis en œuvre par le Comité d'action composé de 32 membres, dont plusieurs viennent de pays en voie de développement — comprend maintes mesures positives visant à aider les pays peu développés. De plus, le GATT ne se préoccupe pas seulement d'énoncer des principes, mais d'obtenir des mesures concrètes de la part des gouvernements.

16. Le Gouvernement des Etats-Unis a ratifié l'Accord international sur le café et participe activement aux négociations en cours pour un accord sur le cacao. Le Gouvernement des Etats-Unis ne perçoit pas de droits sur le cacao brut et il est disposé à mettre en application un accord stipulant la suppression ou la réduction des droits d'importation sur le cacao semi-traité. En outre, les Etats-Unis sont membres de presque tous les groupes consultatifs ou groupes d'étude s'occupant de l'amélioration des marchés de produits de base. Ils admettent déjà la plupart des produits tropicaux en franchise ou en ne les frappant que de droits réduits. Ils s'apprêtent à tirer parti au maximum du Trade Expansion Act of 1962, afin de négocier avec d'autres membres du GATT des accords permettant d'exempter de droits un nombre croissant de produits tropicaux. Les Etats-Unis accueilleront avec satisfaction toute mesure prise par les pays à commerce d'Etat en vue d'accroître leurs importations de produits tropicaux.

17. Les efforts accomplis par le GATT et les efforts dans le même sens qui seront déployés à la Confé-

rence des Nations Unies sur le commerce et le développement devraient permettre d'aboutir à un accroissement substantiel des revenus commerciaux des pays en voie de développement et contribuer à réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

18. Un aspect frappant des programmes d'assistance technique des Nations Unies est que la qualité du personnel employé s'élève constamment. Il est satisfaisant de noter à quel point le rythme des opérations du Fonds spécial s'est accéléré. Mais le plus impressionnant peut-être a été d'entendre le Directeur général du Fonds spécial mentionner dans sa déclaration devant la Commission (882ème séance) que cinq des projets exécutés jusqu'à présent pour un coût inférieur à 3 millions de dollars avaient eu pour résultat des investissements de 400 millions de dollars. Il faut espérer que les investissements consécutifs aux travaux de préinvestissement du Fonds spécial et l'heureux accroissement des activités industrielles du Fonds se poursuivront. A cet égard, le représentant des Etats-Unis appuie la suggestion faite par la délégation des Philippines devant le Comité du développement industriel, qui a été étudiée ensuite par le Conseil d'administration du Fonds, et qui tendait à ce que, sur la demande des gouvernements bénéficiaires, les frais entraînés par les études sur les possibilités d'industrialisation soient partagés avec des entreprises privées qui rembourseraient le Fonds si elles effectuaient des investissements. Il faudrait en outre envisager la possibilité d'avoir davantage recours aux allocations de crédits préparatoires pour aider les gouvernements à élaborer des propositions dans le domaine industriel. Il est décevant, comme le Secrétaire général l'a fait observer, que l'objectif de 100 millions de dollars fixé pour les contributions au Fonds spécial n'ait pas été atteint; il conviendrait de remédier à cette situation à la prochaine conférence d'annonce de contributions. La délégation des Etats-Unis appuie la résolution 964 (XXXVI) du Conseil sur l'élargissement du Conseil d'administration du Fonds spécial.

19. Il est encourageant de noter les progrès accomplis en ce qui concerne la situation financière et l'efficacité du Programme élargi, qui jouera un rôle important au cours de la Décennie. L'efficacité accrue de ce programme est due au travail du Siège, du personnel des bureaux extérieurs du BAT, des organisations participantes, ainsi qu'à la sélection plus attentive par les gouvernements de projets de plus en plus liés aux plans de développement économique nationaux. La résolution 951 (XXXVI) du Conseil autorise l'usage des fonds du Programme élargi pour l'envoi de personnel d'exécution sur la demande des gouvernements. De l'avis de la délégation américaine, si les gouvernements pensent que les programmes de ce type peuvent faciliter de façon appréciable leurs propres efforts de développement et si les programmes sont conçus de façon à donner une formation aux personnes à qui incomberont finalement les fonctions en cause, il est normal que le Programme élargi fournisse une partie des ressources nécessaires.

20. L'Assemblée générale devrait approuver le maintien du programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies à un niveau de 6 400 000 dollars, comme l'a recommandé le CAT et le Conseil économique et social, et comme l'a proposé le Secrétaire général pour l'année 1964. Ces programmes sont parmi les activités les plus vitales de l'Organisation

des Nations Unies et méritent un appui sans réserve. La souplesse recommandée, qui permettrait aux fonds d'être virés d'un chapitre à un autre du budget ordinaire d'assistance technique, rendrait ce programme encore plus propre à répondre aux besoins des pays en voie de développement. Tous les pays donateurs nets doivent être encouragés à apporter leur contribution en monnaies convertibles nécessaires pour le paiement des experts, de l'équipement et des fournitures provenant des pays en voie de développement et pour le financement des bourses et des cycles d'études dans ces pays. La délégation américaine espère que l'Union soviétique reviendra sur sa récente décision de ne contribuer au programme ordinaire qu'en monnaie non convertible, décision qui représente une rupture complète avec la pratique passée et les règles établies de longue date concernant le budget ordinaire.

21. Malgré les mesures déjà prises, les Etats-Unis sont loin d'être satisfaits des résultats obtenus jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale sur la Décennie des Nations Unies pour le développement. Cependant, il y a eu des progrès immenses, tant en ce qui concerne le courant de capitaux et d'assistance technique destinés aux pays en voie de développement que l'adoption d'une optique nouvelle à l'égard des problèmes de développement. Comme l'a fait observer le Secrétaire général dans son étude intitulée Le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1959-1961 (A/5195/Rev.1), le courant de capitaux publics et privés vers les pays en voie de développement a plus que doublé au cours des 10 dernières années. En dépit de difficultés soulevées par la balance des paiements, les Etats-Unis ont fourni près des deux tiers des capitaux dont ont bénéficié les 35 pays en voie de développement pour lesquels on dispose de renseignements. Les institutions internationales ont joué un rôle grandissant dans l'octroi d'une assistance aux régions en voie de développement. L'accroissement projeté des ressources de l'AID, de l'ordre de 750 millions de dollars, permettrait à cet organe de continuer à fournir des crédits aux conditions les plus libérales. En outre, le nombre des Etats membres de la Banque mondiale augmente constamment.

22. Parmi les autres faits récents à signaler, on peut citer le développement de la coopération régionale et l'expansion du rôle des commissions économiques régionales. Avec l'assistance du Fonds spécial, on est en train de mettre sur pied des organismes de développement. Le Gouvernement des Etats-Unis se félicite de la décision de créer une Banque africaine de développement; il étudiera la possibilité de fournir une assistance technique pour contribuer à sa création et à son fonctionnement, et il envisagera également de lui accorder des prêts, de préférence sous forme de participation à des projets particuliers, lorsqu'elle aura commencé ses opérations.

23. En Amérique latine, les Etats-Unis participent à une grande entreprise de coopération: l'Alliance pour le progrès. L'Alliance ne vise rien moins qu'à opérer une révolution pacifique, et des progrès considérables ont été réalisés dans la promulgation de réformes fondamentales. Au nombre de ces changements, il y a lieu de mentionner la réforme agraire. Les pays participants ont conscience que la réforme agraire est un problème complexe et difficile qui ne se borne pas, tant s'en faut, à une simple redistribution. L'Alliance a un caractère essentiellement

international; la Banque interaméricaine de développement contribue notablement à son succès. Afin d'aider les gouvernements participants à préparer des plans de développement judicieux dans le cadre du programme, un groupe de neuf experts a été créé et des équipes triparties représentant la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des Etats américains et la CEPAL ont travaillé dans plusieurs pays. Le taux d'expansion n'est pas uniforme parmi les pays participants, mais le revenu national des pays d'Amérique latine a augmenté de plus de 5 p. 100 en 1961 et 1962, ce qui correspond à l'objectif fixé pour la Décennie. Les Etats-Unis portent un vif intérêt à l'évolution vers l'intégration économique en Amérique latine et en Amérique centrale.

24. Au cours des 10 dernières années, deux nouvelles formes d'assistance ont vu le jour. La première a été l'utilisation de produits alimentaires dans la campagne contre la misère, la maladie et la stagnation économique. Dans le cadre du programme alimentaire pour la paix lancé par les Etats-Unis, les réserves de produits alimentaires envoyées outremer n'ont pas seulement servi à nourrir les affamés, elles ont également contribué notablement au développement économique, dans la mesure où elles ont fourni des ressources en monnaie locale, dont on avait grand besoin. En outre, les Etats-Unis comptent parmi les auteurs du Programme alimentaire mondial. Le Conseil, dans son rapport (A/5503), se déclare satisfait des progrès effectués dans le cadre de ce programme, mais regrette que l'objectif financier n'ait pas encore été atteint, particulièrement en ce qui concerne les contributions supplémentaires en espèces qui sont nécessaires. Une autre forme d'activité nouvelle en matière de développement économique et social est le Corps des volontaires de la paix; l'afflux encourageant de demandes réclamant plus de volontaires témoigne de son succès.

25. En ce qui concerne le domaine important du développement industriel, M. George D. Woods, président de la Banque mondiale, a souligné dans sa récente déclaration, lors de la réunion annuelle du FMI et de la Banque, que celle-ci devrait diversifier son assistance à l'industrie et envisager la possibilité de financer les nouvelles industries qui s'implantent dans un pays ainsi que l'importation d'éléments d'équipement, d'organes de machines et de pièces de rechange. M. Woods a également suggéré que la Banque utilise une partie de ses ressources pour offrir de nouveaux types d'assistance dans le domaine de l'agriculture et de l'enseignement. Ces initiatives offrirait de nouvelles possibilités de collaborer avec d'autres organes des Nations Unies. L'industrialisation doit s'accompagner d'une prise de conscience de la nécessité de conserver l'héritage commun que constituent les ressources mondiales. Les pays en voie de développement doivent donc prévoir dans leurs programmes d'expansion des pratiques rationnelles de conservation des ressources naturelles.

26. La communauté internationale est appelée à jouer un rôle croissant pour étendre à l'ensemble de l'humanité les bienfaits de la civilisation. De bons résultats ont été obtenus, mais il reste beaucoup à faire si l'on veut que l'avenir soit encore plus fructueux.

27. M. TETTAMANTI (Argentine) souligne que les échecs passés constituent une raison de plus pour que les délégations étudient, avec un enthousiasme renouvelé, les nouvelles possibilités qu'offre la signature du Traité de Moscou. Toutefois, si le traité

est un pas vers la paix et la sécurité dans le monde, celles-ci ne pourront pas devenir une réalité tant que la majorité des peuples vivra dans la misère et restera arriérée.

28. Le principal obstacle au développement est la situation des pays de production primaire dans le commerce international. Les prix des produits primaires accusent des fluctuations beaucoup plus amples que ceux des produits manufacturés et font apparaître une tendance à long terme à la baisse. Le volume des exportations des pays de production primaire s'est accru de 1950 à 1959, mais la chute des prix a annulé l'effet de cette augmentation. Certes, M. de Seynes a relevé une certaine amélioration de la situation au cours de l'année écoulée, mais il faut reconnaître que la tendance nouvelle ne peut être considérée comme le résultat de facteurs à long terme. Etant donné que les pays en voie de développement doivent commencer à exporter des produits manufacturés afin d'assurer un taux de développement soutenu, il est logique que les problèmes du commerce international soient considérés comme fondamentaux au point de vue de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

29. Les projections montrent que si les tendances présentes ne se modifient pas la balance des paiements des pays sous-développés accusera un déficit énorme en 1970. Pour éviter cette situation, il faut modifier certaines variables stratégiques grâce à une action nationale et internationale énergique. Tout d'abord, ce sont surtout les pays industrialisés qui doivent prendre des mesures, car près des trois quarts des exportations des pays en voie de développement se dirigent vers leurs marchés. Deuxièmement, il ne faut pas que les exportations des pays en voie de développement se limitent à des produits primaires. Troisièmement, ces pays doivent être assurés d'obtenir des prix rémunérateurs et stables pour leurs produits de base. Quatrièmement, il faut leur garantir un libre accès aux marchés internationaux. Cinquièmement, les groupements économiques régionaux des pays industrialisés ne doivent pas appliquer de politiques protectionnistes et discriminatoires. Sixièmement, les pays en voie de développement doivent chercher d'autres débouchés. Septièmement, les organes internationaux doivent être suffisamment forts pour mettre les nouveaux principes commerciaux en pratique et pour fournir des services consultatifs.

30. On a mis tant d'espoirs dans la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qu'elle ne peut se permettre d'aboutir à un échec. La Commission doit s'efforcer de créer une atmosphère psychologique favorable afin d'accroître les chances de succès de la Conférence, ce qui est d'autant plus important que les pays industrialisés n'ont pas adopté une attitude remarquablement compréhensive. La Conférence n'a pas pour objet de discuter de questions théoriques; elle doit prendre des mesures pratiques et des initiatives. A cet égard, la Commission pourrait d'ores et déjà adopter une mesure très positive: faire sienne la déclaration commune des représentants de 17 pays en voie de développement, dont l'Argentine (E/3799, par. 186). En outre, il serait extrêmement utile que l'ensemble des Etats Membres s'engagent solennellement à faire tout leur possible pour assurer le succès de la Conférence.

31. Le deuxième problème est celui de la planification. Le développement économique exige que l'on s'efforce d'atteindre des niveaux de production plus

élevés, permettant d'augmenter les revenus, mais ce procédé entraîne un risque certain s'il n'est pas appliqué méthodiquement et si des objectifs appropriés ne sont pas fixés. La planification économique est donc essentielle pour tous les Etats, et en particulier pour ceux qu'un système de production désuet empêche de profiter pleinement des conditions de vie meilleures que permet l'ingéniosité humaine.

32. C'est le commerce qui offre les plus grands espoirs de progrès économique et social, mais la véritable source d'énergie se trouve dans les pays en voie de développement eux-mêmes. L'effort national constitue la clef du développement, mais, pour être efficace, il faut qu'il soit planifié. L'importance de la planification réside dans le fait qu'elle permet à l'Etat de faire jouer simultanément et harmonieusement l'ensemble des facteurs économiques, politiques et sociaux qui influent sur le développement.

33. Premièrement, la planification nécessite de l'ordre et de l'initiative à l'échelon national; seuls les pays pénétrés d'un vif sentiment national sont capables de surmonter la résistance des intérêts acquis et d'ouvrir la porte au progrès. Deuxièmement, il ne peut y avoir de formule unique pour hâter la transformation des économies traditionnelles en économies modernes; chaque pays doit être libre de choisir la méthode qu'il juge la mieux adaptée à sa situation. La planification ne signifie pas que l'Etat intervient, directement ou non, pour imposer et appliquer certaines mesures. Le rôle de l'Etat consiste plutôt à fournir les données nécessaires pour orienter vers les objectifs fixés toutes les forces employées dans le processus économique. Planification ne signifie pas non plus bureaucratie, car il faut concilier l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif et respecter la liberté de l'homme. Enfin, il convient d'établir une nette distinction entre la phase de la préparation et le stade de l'exécution.

34. L'industrialisation représente le troisième aspect essentiel du développement. Pour être effectif, celui-ci doit s'appuyer sur une action entreprise simultanément dans tous les principaux secteurs de l'activité économique et sociale. Il est néanmoins une conclusion de nature pragmatique qu'il convient d'accepter, à savoir qu'en dernière analyse la planification implique l'industrialisation. En outre, si l'industrialisation est pratiquement impossible sans un développement parallèle de tous les autres secteurs économiques et sociaux, il n'en reste pas moins que, sans elle, la modernisation des économies sous-développées est inconcevable. C'est dans ce sens qu'il faut considérer comme définitivement réglée la controverse entre l'agriculture et l'industrie; d'ailleurs, si l'on veut augmenter le revenu par habitant, il faut assurer l'expansion du secteur non agricole, de façon à absorber la main-d'œuvre excédentaire.

35. En fin de compte, industrialisation est tout simplement synonyme de diversification. Dans les pays où le secteur agricole compte trop de bras et dans ceux qui, comme l'Argentine, disposent de terres fertiles relativement abondantes mais où la population est trop peu nombreuse, il a fallu, pour augmenter la productivité dans le secteur agricole, créer une base technologique et une industrie de soutien pour absorber la main-d'œuvre excédentaire et offrir aux produits industriels des débouchés croissants. Sauf si des circonstances spéciales s'y opposent, les pays commencent le plus souvent par créer une industrie légère produisant des biens de consom-

mation; toutefois, l'industrialisation ne saurait progresser rapidement en l'absence des investissements nécessaires dans l'infrastructure et sans industries de base.

36. La gravité et l'importance des problèmes auxquels les pays sous-développés doivent faire face dans le domaine de l'industrialisation exigent une coopération internationale efficace. Comme le Comité consultatif d'experts sur les activités des organismes des Nations Unies en matière de développement industriel le souligne dans son rapport (E/3781, annexe VIII), les ressources consacrées aux travaux dans le domaine du développement industriel sont notoirement insuffisantes. Cette lacune est encore plus évidente si l'on considère l'action entreprise par les Nations Unies dans d'autres domaines. Les travaux du Comité ont prouvé qu'il est indispensable de prendre de nouvelles mesures si l'on veut atteindre les objectifs vastes et complexes de la Décennie, qui vise à réaliser une expansion générale annuelle de 5 p. 100 dans les pays en voie de développement.

37. La délégation argentine estime que la création d'une organisation des Nations Unies pour le développement industriel, proposée par le Comité consultatif, ne permettra pas à elle seule d'obtenir les résultats souhaités. Le Comité a rejeté l'idée de mettre sur pied une institution spécialisée, car il pensait qu'une telle institution serait relativement lente à démarrer, risquerait d'utiliser moins efficacement les ressources disponibles que les autres institutions et services existants et rendrait la coordination encore plus difficile. La délégation argentine rejette tous ces arguments. Tout d'abord, il suffirait qu'on veuille vraiment lancer la nouvelle institution spécialisée pour que celle-ci soit à même de fonctionner en un an. Deuxièmement, les services existants sont notoirement insuffisants, et c'est précisément pour cette raison qu'on s'est trouvé amené à envisager d'autres solutions. L'argument selon lequel la coordination des activités serait compliquée par suite de doubles emplois ne revêt qu'une importance secondaire au regard des objectifs envisagés. Si l'on crée une nouvelle institution, d'autres organisations renonceraient, à son profit, à certaines de leurs fonctions. Il ne faut pas oublier que bon nombre d'organismes s'occupent actuellement de l'industrialisation, sans que leurs activités soient particulièrement efficaces.

38. En ce qui concerne la division internationale du travail, M. Tettamanti souligne que, pour assurer leur industrialisation, les pays en voie de développement doivent au préalable avoir accès aux marchés internationaux. La structure à venir du commerce international ne devra pas seulement consister en un échange de produits primaires contre des produits manufacturés. Quoi qu'en dise le représentant des Etats-Unis, on est encore loin d'une division internationale équitable du travail. L'expérience des dernières années prouve que c'est entre les pays qui échangent des produits industriels que le commerce international s'est le plus développé. C'est pourquoi les pays les plus industrialisés doivent faire profiter plus rapidement les pays moins développés de leurs connaissances techniques et scientifiques et encourager ainsi l'industrialisation de ces pays; ils doivent aussi modifier en conséquence leur structure industrielle afin de l'adapter aux réalités nouvelles du commerce international.

39. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devra prendre des mesures pratiques de nature à faciliter cette évolution. C'est ainsi qu'elle pourrait donner un nouveau sens à la notion de réciprocité et de relations commerciales entre pays ayant atteint des stades divers de développement économique, pour que les pays moins développés puissent bénéficier d'un traitement préférentiel.

40. L'industrialisation présente un autre aspect important, savoir l'intégration économique. Tout système industriel rationnel exige que la demande soit forte; malheureusement, une population nombreuse n'implique pas toujours l'existence d'un vaste marché. Il convient donc de donner la priorité aux possibilités offertes par l'intégration économique, qui est déjà en cours de réalisation en Amérique latine, grâce surtout à l'Association latino-américaine de libre-échange.

41. Le manque de capitaux est un gros obstacle au développement économique. A longue échéance, les pays en voie de développement devront pourvoir à leurs besoins en capitaux en faisant davantage appel à des facteurs internes, tels que l'épargne nationale, et en utilisant au mieux leurs ressources propres. Tout en n'ayant qu'un rôle secondaire, les capitaux étrangers sont indispensables pour amorcer le développement, et c'est aux pays industriels qu'il appartient de les fournir. L'assistance financière représente un des meilleurs moyens de stimuler les exportations des pays développés. Toutefois, le courant des capitaux publics est le facteur déterminant de l'expansion nationale, et il est décourageant, à cet égard, de lire dans l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général (A/5501/Add.1) qu'il n'y a guère qu'un ou deux pays industrialisés qui jusqu'ici consacrent même la moitié du pourcentage proposé — 1 p. 100 — de leur revenu national à la croissance des pays en voie de développement. L'objectif immédiat de l'assistance financière est de combler l'écart qui existe entre les besoins de capitaux nécessaires au maintien d'une croissance économique auto-entretenu et la capacité nationale en matière d'épargne et d'investissement.

42. L'assistance financière accordée actuellement est insuffisante, non seulement par son volume, mais aussi en raison des conditions dont elle est assortie. La clause selon laquelle les fonds d'origine bilatérale ne doivent être utilisés que pour l'achat de produits en provenance des pays donateurs représente un autre obstacle. Malgré les efforts déployés par la Banque mondiale et ses organismes, une faible partie seulement des fonds internationaux destinés au développement est distribuée par l'intermédiaire d'organisations multilatérales. C'est pour remédier à cet état de choses que l'on a proposé la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies, idée que l'Argentine appuie avec enthousiasme. A cet égard, la délégation argentine appuie la suggestion formulée par la délégation brésilienne lors de la trente-sixième session du Conseil et tendant à créer un comité permanent du Conseil chargé d'étudier le courant des capitaux vers les pays en voie de développement et les besoins en capitaux de ces pays. Une croissance économique continue exige des progrès techniques constants et, dans ce domaine, il convient d'intensifier la coopération internationale. La recherche et l'innovation doivent devenir pratique courante dans les pays en voie de développement si ceux-ci veulent assurer la croissance auto-entretenu de leur économie.

43. Les progrès réalisés en matière de désarmement ouvrent des perspectives nouvelles. Il serait certes déraisonnable de faire preuve à cet égard d'un optimisme excessif; il faut cependant espérer que les grandes puissances aboutiront à un accord qui permettra d'utiliser à des fins beaucoup plus utiles les crédits actuellement gaspillés en préparatifs militaires.

44. M. FERNANDO (Ceylan) dit que si, comme M. de Seynes l'a fait remarquer, certains indicateurs économiques, notamment les prix des produits de base, se sont heureusement améliorés pendant le dernier trimestre de 1962 et les premiers mois de 1963, le tableau offert par le développement économique au cours des 10 dernières années n'est pas satisfaisant. Il est évident, d'après les rapports du Conseil et de ses organes subsidiaires, que la situation en ce qui concerne les pays en voie de développement est particulièrement déconcertante. Par exemple, la part de ces pays dans l'ensemble du commerce mondial a diminué progressivement, tandis que celle des pays industriels a augmenté au cours des années récentes. L'un des traits saillants de la décennie écoulée est la lenteur de la croissance à long terme de la demande d'exportations de produits primaires des pays en voie de développement, à laquelle s'ajoute une détérioration progressive des termes de l'échange de ces pays. Le prix moyen des exportations primaires des pays en voie de développement a été encore plus bas en 1962 qu'en 1961; cependant, la demande d'importations a augmenté constamment dans ces pays et a grevé lourdement leur balance des paiements et leurs maigres réserves de devises. Dans beaucoup de pays, l'insuffisance des recettes d'exportation au regard de la demande croissante d'importations s'est traduite par des pénuries qui ont entraîné des pressions inflationnistes. Il en est résulté une réduction des programmes de développement qui rendra l'objectif de la Décennie des Nations Unies pour le développement plus difficile à atteindre. On peut se demander en outre si le taux de croissance moyen de 5 p. 100 qu'on se propose d'atteindre à la fin de la Décennie n'est pas trop modeste si l'on songe à l'ampleur des problèmes à résoudre et au fait que les pays en voie de développement ont atteint, comme le montre la première partie de l'Etude sur l'économie mondiale, 1962 (E/3774), un taux de croissance moyen de 4,65 p. 100 pendant la décennie précédente. Il faut fixer un objectif beaucoup plus ambitieux si l'on veut que ces pays élèvent le niveau de vie de leurs populations croissantes et créent des emplois pour une main-d'œuvre qui augmente rapidement.

45. Les problèmes du commerce extérieur sont indissolublement liés à ceux du développement, et le rythme de croissance économique dépend largement de la mesure dans laquelle ces problèmes seront résolus. Les pays en voie de développement font des efforts sérieux pour les régler, mais il ne leur est pas facile d'opérer rapidement des changements dans la structure de leurs exportations, qui subissent le contrecoup d'une stagnation ou d'un déclin de la demande à long terme; en effet, ils manquent notamment du dynamisme essentiel et de la capacité d'adaptation rapide que possèdent les pays industriels. C'est donc à ces derniers qui profitent directement des bas prix des exportations primaires en provenance des pays en voie de développement qu'il incombe d'aider à résoudre ce problème. L'un des moyens les plus efficaces serait d'augmenter considérablement les capitaux qu'ils fournissent aux pays en

voie de développement. Il importe de fournir des capitaux de développement à des conditions généreuses, pour ce qui est de l'intérêt et du remboursement: en effet, l'un des problèmes les plus pressants qui se posent actuellement aux pays bénéficiaires est le fardeau croissant du service de la dette extérieure, alors que les recettes sont stationnaires ou en déclin.

46. Il est essentiel d'adopter des mesures efficaces et, s'il le faut, de créer pour le commerce extérieur une nouvelle institution de nature à assurer l'expansion du commerce des produits de base des pays en voie de développement et des produits semi-finis et manufacturés de leurs industries naissantes. Le Gouvernement ceylanais apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par le Conseil et ses organes subsidiaires pour encourager l'étude des problèmes des produits de base, et il accueillerait avec faveur toute action internationale tendant à organiser solidement et en détail les marchés de produits de base du monde entier, en vue de garantir des prix stables, équitables et rémunérateurs pour ces produits.

47. Le GATT est actuellement l'instrument le plus important pour résoudre les problèmes du commerce international mais, en dépit de ses louables efforts, des obstacles considérables continuent à s'opposer au commerce des pays en voie de développement dans nombre de pays industriels. Par exemple, bien qu'ils aient l'obligation, en vertu de l'Accord général, de s'abstenir d'imposer des restrictions quantitatives aux importations, sauf en cas de difficultés de paiements, beaucoup de pays industriels dont la balance des paiements est saine maintiennent encore de telles restrictions aux exportations en provenance des pays en voie de développement. Alors que les matières premières sont en général importées en franchise de droits pour encourager leur transformation dans les pays développés, des tarifs restrictifs se dressent contre les exportations de matières transformées ou semi-transformées en provenance des pays en voie de développement. Cependant, la transformation des matières premières traditionnelles est souvent le premier pas dans les programmes de développement de ces pays.

48. La formation récente de groupements économiques régionaux en Europe occidentale tend à affaiblir les principes qui régissent le GATT. On pourrait peut-être tirer parti de l'affaiblissement de ces principes, qui étaient considérés jusqu'ici comme plus ou moins sacro-saints, pour trouver les moyens d'encourager les échanges des pays en voie de développement. Les pays industriels pourraient par exemple envisager la possibilité d'appliquer des tarifs préférentiels aux produits des industries créées depuis peu dans les pays en voie de développement.

49. La délégation ceylanaise a noté avec satisfaction que la question du financement compensatoire des fluctuations des exportations avait été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le nouveau système de financement établi par le FMI n'offre pas de réponse complètement satisfaisante au problème.

50. Le Centre des projections et de la programmation économiques accomplit un travail louable, et les études qu'il a entreprises sur l'expérience ac-

quise en matière de planification dans les pays à économie planifiée et dans les pays d'entreprise privée pourraient aider considérablement les pays en voie de développement à formuler leurs plans d'expansion.

51. Le Gouvernement ceylanais attache une grande importance aux activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour encourager le développement industriel. Ces activités devraient être intensifiées, et toute mesure destinée à agrandir le Centre de développement industriel serait appréciée.

52. Il est regrettable que le courant net des capitaux à long terme vers les pays en voie de développement n'ait apparemment pas réussi à atteindre le modeste objectif, fixé par la résolution 1522 (XV) de l'Assemblée générale, de 1 p. 100 de l'ensemble du revenu national des pays économiquement développés. M. Fernando espère que l'objectif indiqué sera dépassé, étant donné la signature à Moscou en août 1963 du traité sur l'arrêt partiel des essais nucléaires, le souhait avoué des grandes puissances de hâter la mise en œuvre de plans de désarmement progressif, et la possibilité d'un partage des frais du projet de voyage vers la Lune.

53. La délégation ceylanaise n'est pas satisfaite des résultats de l'action entreprise en vue de la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies, idée qui a reçu l'appui général des pays en voie de développement. Selon le rapport (A/5536) du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies, une grosse majorité des membres du Comité a recommandé à l'Assemblée générale que le Secrétaire général fasse une étude des mesures pratiques à prendre pour transformer le Fonds spécial en un fonds d'équipement, de façon à y inclure à la fois les activités de préinvestissement et d'investissement. Le Comité a également recommandé que cette étude soit soumise à l'examen de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au Conseil lors de sa trente-septième session et à l'Assemblée générale lors de sa dix-neuvième session. M. Fernando souligne que tout accord, qu'il ait ou non un caractère institutionnel, devra répondre à tous les besoins sur lesquels insistent constamment les pays en voie de développement.

54. La conversion à des fins pacifiques des ressources libérées par le désarmement a pris une nouvelle signification du fait de la récente signature du Traité de Moscou. La délégation ceylanaise appuie les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées pour poursuivre l'étude des problèmes relatifs aux conséquences économiques et sociales du désarmement, car celles-ci intéressent à la fois les pays disposant d'une grande puissance militaire et les pays en voie de développement. Elle appuie la demande que le Conseil, dans sa résolution 982 (XXXVI), adressée au Secrétaire général en le priant d'examiner la possibilité d'effectuer une étude internationale des problèmes qui pourraient se poser à propos des produits primaires dont la demande subirait fortement le contrecoup du désarmement.

55. La délégation ceylanaise approuve d'autre part les grandes lignes du plan exposé dans la note du Secrétaire général sur la création d'un institut de formation et de recherche des Nations Unies (E/3780). Un tel institut, établi conformément aux objectifs visés par la résolution 1827 (XVII) de l'Assemblée générale et selon les principes indiqués dans la proposition du Secrétaire général, serait très précieux pour la formation de personnel qui pourrait être mis au service des pays intéressés et de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi elle appuie la recommandation du Conseil tendant à ce que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à poursuivre la mise sur pied de ce projet.

56. M. Fernando est heureux de constater que les rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial sur ses neuvième et dixième sessions (E/3717, E/3789) montrent que le Fonds a accru ses activités de façon appréciable pendant l'exercice écoulé. Il faudrait cependant insister davantage sur l'assistance au préinvestissement en ce qui concerne le développement industriel. Le représentant de Ceylan souligne qu'il importe d'utiliser au maximum et avec la plus grande rapidité les soldes considérables dont dispose le Fonds, dans toute la mesure compatible avec une saine politique financière.

La séance est levée à 17 h 50.